



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du mercredi 21 janvier 2026

2026-02 : Création d'un emploi permanent à temps complet (ou non complet), susceptible d'être pourvu par un agent contractuel, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, légalement convoqué en date du mercredi 14 janvier 2026 pour la séance du mercredi 21 janvier 2026, s'est réuni à la Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Madame Annie LEDUC, Vice-Présidente du CIAS Cœur de Tarentaise.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, BARCO Paolina, DALIA Dominique, DEMONNAZ Aïcha, FRESNO Martine, LEDUC Annie, RERAT Danielle, SIMON Marie-Dominique, VIVET Gilles.

Pouvoirs : GUICCIARDI Nadine.

Absents et excusés : BLANC-TAILLEUR Fabienne, FAVRE Sandra, PANNEKOUCKE Fabrice.

Secrétaire : Christian BERNARD, Directeur Général des Services du CIAS Cœur de Tarentaise.

Rapporteur : Madame Annie LEDUC, Vice-Présidente du CIAS Cœur de Tarentaise.

VU

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-30,
- le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses dispositions relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- le Code général de la fonction publique, et notamment :
 - l'article L.313-1 relatif à la compétence de l'organe délibérant en matière de création d'emplois,
 - l'article L.332-8-2° relatif au recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,
- le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement des agents contractuels,
- l'organisation et les besoins en effectifs des services et établissements du CIAS Cœur de Tarentaise,
- le budget primitif du CIAS pour l'exercice 2026,
- l'avis favorable du Président du CIAS,



CONSIDÉRANT

- le CIAS Cœur de Tarentaise assure des missions d'accompagnement et de prise en charge de publics fragilisés nécessitant une présence continue et qualifiée de personnels d'aide et de soins,
- les établissements et services du CIAS requièrent un renforcement pérenne des équipes afin de garantir la qualité du séjour, la sécurité des personnes accompagnées et la continuité du service public,
- les missions confiées aux agents de soins relèvent de fonctions essentielles de collaboration aux soins, d'accompagnement quotidien des usagers et de participation à l'organisation interne des services,
- les besoins du service justifient la création d'un emploi permanent afin de stabiliser les effectifs et de sécuriser l'organisation,
- aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la loi pour assurer ces missions,
- il convient, dans l'intérêt du service et afin de garantir la continuité des prises en charge, de prévoir à titre subsidiaire le recours à un agent contractuel dans un cadre juridiquement sécurisé,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 – Création de l'emploi

Il est créé, à compter du **1er février 2026**, un **emploi permanent d'agent de soins**, relevant du **grade d'adjoint social principal de 1^{re} classe, catégorie hiérarchique C**, à **temps complet (35 heures hebdomadaires)**.

Article 2 – Missions

L'agent recruté sera notamment chargé des missions suivantes :

- collaborer aux soins préventifs et curatifs, dans le respect des protocoles et sous l'autorité des personnels soignants qualifiés,
- contribuer à la qualité du séjour et à l'accompagnement quotidien des personnes accueillies ;
- participer à l'entretien courant du matériel et des locaux,
- gérer les stocks et les approvisionnements nécessaires à l'activité,
- participer à l'organisation interne des services et au bon fonctionnement des équipes.

Article 3 – Modalités de recrutement

Cet emploi a vocation à être occupé par un **fonctionnaire territorial**.



Toutefois, **en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires**, il pourra être pourvu par un **agent contractuel**, conformément aux dispositions de l'article **L.332-8-2° du Code général de la fonction publique**, compte tenu des besoins du service et de la spécificité de la situation de la collectivité.

Dans ce cas :

- l'agent sera recruté par **contrat à durée déterminée de trois (3) ans**,
- le contrat sera renouvelable par reconduction expresse, sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir,
- la durée totale des contrats ne pourra excéder **six (6) ans**,
- à l'issue de cette période maximale, le contrat pourra être reconduit pour une **durée indéterminée**, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Article 4 – Conditions de qualification et de rémunération

L'agent devra justifier d'une **expérience professionnelle dans le domaine des soins**, notamment dans l'accompagnement de patients, l'aide à domicile ou des fonctions similaires exercées en établissement de santé ou médico-social.

La rémunération sera fixée par référence à la **grille indiciaire du grade d'adjoint social principal de 1^{re} classe**, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Article 5 – Procédure de recrutement

Le recrutement de l'agent contractuel, le cas échéant, sera effectué dans le respect des procédures prévues par les **décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988**, garantissant l'égal accès aux emplois publics.

Article 6 – Crédits budgétaires

Les crédits correspondants à la création et au financement de cet emploi sont **inscrits au budget du CIAS**.

Article 7 – Exécution

Le Président du CIAS et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Moûtiers, le 21 janvier 2026,

Pour le Président, et par délégation
Madame Annie LEDUC,
Vice-Présidente du CIAS Cœur de Tarentaise